



HAL
open science

Licence AES (administration économique et sociale) Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence AES (administration économique et sociale). 2014, Université d'Artois. hceres-02036957

HAL Id: hceres-02036957

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036957>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Administration économique et sociale

de l'Université d'Artois

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Lille

Établissement déposant : Université d'Artois

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Administration économique et sociale

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3LI150007723

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Arras.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence *Administration économique et sociale* (AES) de l'Université d'Artois se présente comme étant la seule licence de ce type dans la région Nord-Pas-de-Calais. Elle propose une formation pluridisciplinaire dans les domaines juridique, économique, politique et de gestion. En large partie commune avec la licence *Sciences économiques et de gestion* (SEG) en première année, elle offre aux étudiants la possibilité de se réorienter à la fin du premier semestre ou de la première année. Les enseignements proposés en première année permettent aux étudiants de découvrir les différentes disciplines concernées (économie, droit, gestion, sciences politiques), mais aussi de se familiariser avec les outils nécessaires à leur compréhension (mathématiques, statistiques, langues, informatique). Tous ces enseignements sont approfondis en deuxième année. En troisième année, cinq parcours permettent aux étudiants de se spécialiser et de commencer à préparer leur orientation vers un master. Ces parcours sont les suivants : *Ressources humaines*, *Economie et gestion de l'entreprise*, *Sciences économiques et financières*, *Commerce-vente* et *Concours*. Ces parcours couvrent, non seulement, l'ensemble des fonctions d'encadrement d'une entreprise, mais permettent également de préparer les étudiants aux concours administratifs.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le projet pédagogique proposé par la licence *Administration économique et sociale* (AES) de l'Université d'Artois permet aux étudiants d'acquérir des connaissances dans les domaines économique, juridique, politique et de gestion, mais aussi en mathématiques et en statistiques. Il répond ainsi parfaitement à ce qui peut être attendu d'une telle licence, à vocation pluridisciplinaire et professionnelle. L'organisation des enseignements, en large partie en travaux dirigés, permet aux étudiants de développer un certain nombre de compétences transversales qui sont validées dans le cadre du contrôle continu. Il convient toutefois de noter que le contrôle terminal conserve un poids encore important. L'anglais et l'informatique sont également enseignés tout au long des trois années de la licence. Par ailleurs, différents dispositifs offrent aux étudiants la possibilité d'enrichir leurs compétences professionnelles. Les étudiants sont ainsi incités à réaliser un stage en première ou deuxième année de licence par le biais de points bonus, tandis qu'en troisième année, le stage est obligatoire. Ils peuvent aussi se constituer un portefeuille de compétences. Si la multiplicité des parcours proposés au cinquième semestre est appréciable, on peut regretter que le poids accordé aux matières de parcours soit relativement faible. Par ailleurs, il convient de noter que la licence AES ne propose pas vraiment d'enseignements d'ouverture, ceci pouvant peut-être s'expliquer par le caractère pluridisciplinaire de cette licence. L'ensemble de ce projet pédagogique est régulièrement évalué par les étudiants dans le cadre d'une commission d'évaluation des enseignements, dont les remarques sont prises en compte pour améliorer la qualité de la licence.

Différents dispositifs d'aide à la réussite des étudiants sont mis en place dans le cadre de la licence AES. En première année, les étudiants peuvent bénéficier d'un suivi individuel par un enseignant référent et de séances de tutorat disciplinaire, notamment en économie, en droit et en mathématiques. Si ces derniers semblent assez efficaces, puisqu'ils permettent aux étudiants d'améliorer leurs notes en seconde session, on peut craindre que, compte tenu d'un taux d'encadrement relativement élevé (un enseignant référent pour 50 étudiants), le suivi n'apporte pas les résultats escomptés. On constate, en effet, que le taux de réussite en première année est particulièrement faible (inférieur à 30 %). En deuxième et troisième années, des efforts importants sont faits en faveur des étudiants admis par des voies parallèles (titulaires d'un BTS ou d'un DUT). Ces étudiants ont ainsi l'obligation de suivre des enseignements de mise à niveau, notamment en droit et en comptabilité, ce qui semble produire des résultats positifs. Enfin, on peut noter que de nombreux dispositifs facilitent l'éventuelle réorientation des étudiants : au sein de l'établissement, vers la licence *Sciences économiques et gestion* (avec laquelle un certain nombre d'unités d'enseignement sont partagées), mais aussi vers les licences de *Droit*, de *Langues étrangères appliquées* ou encore d'*Histoire*, ou en dehors de l'établissement, vers des BTS. En revanche, la possibilité de s'orienter vers une licence professionnelle ne semble pas être prise en compte. Enfin, l'aide à la mobilité internationale des étudiants est un aspect particulièrement absent de la licence AES. En effet, il n'existe à l'heure actuelle aucun accord avec une université étrangère.

S'agissant d'une licence généraliste, les étudiants sont davantage préparés à la poursuite d'études en master qu'à une insertion professionnelle à l'issue de la licence. En effet, par le biais des cinq parcours offerts au cinquième semestre, ainsi que par le module de pré-professionnalisation qui s'adresse aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement, la licence AES offre une multitude de choix possibles de masters d'économie ou de gestion. Ce sont ainsi environ 80 % des étudiants diplômés de la licence AES qui poursuivent leurs études en master. En revanche, on ne dispose pas d'informations sur la réussite de ces étudiants en master, ni sur l'insertion professionnelle à l'issue de la licence, ni sur le devenir des sortants non diplômés, alors que le taux d'abandon en première année est assez important (aux alentours de 12 %).

L'équipe pédagogique de la licence AES, dont on peut regretter qu'elle ne soit pas présentée de façon détaillée dans le dossier, est composée de 15 enseignants-chercheurs, 2 ATER, 6 professionnels extérieurs et 13 enseignants. Ceci montre le poids relativement faible accordé aux professionnels extérieurs, qui n'assurent guère plus de 10 % des enseignements. Le pilotage de la formation est assuré par un directeur des études et trois responsables d'années. Un conseil de pilotage commun aux licences AES et SEG se réunit deux fois par an, à l'issue des commissions d'évaluation des enseignements, et est à l'origine des propositions de modifications de maquette. Ce conseil de pilotage unique rend difficile l'appréhension du pilotage de chaque mention. Un conseil de perfectionnement est également mis en place, même si l'on peut déplorer l'absence d'étudiants dans sa composition. Les dispositifs d'information auprès des lycéens sont assez classiques, puisqu'on y retrouve les journées « portes ouvertes », la semaine d'immersion, l'intervention d'enseignants dans les lycées ou encore l'orientation active.

- Points forts :
 - Diversité des parcours (ou options) proposés en L3 (y compris la possibilité de préparer les concours administratifs ou de se destiner aux métiers de l'enseignement).
 - Multiples dispositifs d'aide à la réussite (enseignants référents, tutorat, possibilités de réorientation, enseignements de mise à niveau pour les étudiants entrant en L2 ou en L3).
 - Commission d'évaluation des enseignements.
 - Stage obligatoire en L3, et possible en L1 et en L2.
 - Modules de professionnalisation.

- Points faibles :
 - Importance du contrôle terminal dans l'évaluation des étudiants.
 - Manque d'éléments permettant d'apprécier pleinement le pilotage de la mention en tant que telle.
 - Insuffisance du suivi des étudiants (diplômés ou non) et de leur insertion professionnelle.
 - Faible mobilité internationale des étudiants.
 - Absence de véritables enseignements d'ouverture.
 - Nombre peu important d'intervenants professionnels extérieurs.

- Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait de renforcer la part du contrôle continu dans l'évaluation globale des étudiants et de mettre en place un véritable suivi statistique des étudiants, qu'ils soient diplômés ou non. Il serait nécessaire de clarifier les relations et le pilotage commun entre les deux mentions (*AES* et *SEG*). Il serait souhaitable de développer plus encore différents partenariats avec des universités étrangères (européennes ou non) pour favoriser la mobilité des étudiants (sortante et entrante) et de proposer aux étudiants de véritables enseignements d'ouverture. Enfin, il serait judicieux de faire appel à davantage d'intervenants professionnels extérieurs.



Observations de l'établissement



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Les rapports qui n'appellent pas d'observation :

Licences
S3LI150007723*
S3LI150007725
S3LI150007726
S3LI150007727
S3LI150007730
S3LI150007731
S3LI150007732
S3LI150007733
S3LI150007734
S3LI150007736
S3LI150007737
S3LI150007739
S3LI150007741

* erreurs factuelles relevées et envoyées précédemment

